

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 179 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances.

n° 179

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 mars 1941

Numéro JO
n° 532 du 31/03/1941

Date du numéro
31 mars 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le radiogramme-circulaire ministériel n° 55 du 21 mars 1941

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont promulgués à la Côte française des Somalis : 1° L'arrêté interministériel du 5 septembre 1940 portant application aux colonies de la loi du 20 août 1940; 2° La loi du 20 septembre 1940 autorisant la prise en charge par les colonies des intérêts des avances garanties par la loi du 20 mars 1940; 3° L'arrêté complétant le tableau des produits admis au bénéfice de la loi du 20 août 1940; 4° Le décret du 21 septembre 1940 prologéant la suspension des délais en ce qui concerne les règlements des marchandises embarquées dans les ports coloniaux avant le 1er janvier 1940 et non parvenues à destination, Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré et publié au journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

NOUAILHETAS.